

Demande déposée le 26/07/2022

N° DP02208422C0049

Par :	M. MATTEY Barry John
Demeurant à :	1 rue du Poudouvre 22270 JUGON LES LACS
Pour :	Modification d'ouvertures, reconstruction de la terrasse et déplacement du portillon
Sur un terrain sis à :	1 rue du Poudouvre
Cadastré :	125 B 636

Surface de plancher créée : 0 m²

Nb de logements : 0

Surface du terrain : 324 m²

Le maire de JUGON-LES-LACS Commune nouvelle,

Vu la demande de déclaration préalable susvisée ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 16/12/2010 et modifié le 22/10/2020 (Commune de Jugon-Les-Lacs) - mis en révision le 04/02/2021 ;

Vu le code du patrimoine ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29/01/2007 créant la ZPPAUP sur le territoire de la commune ;

Vu l'accord assorti de prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 26/07/2022 ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

- Le bénéficiaire de l'autorisation devra se conformer aux prescriptions émises par l'Architecte des Bâtiments de France dans son avis dont copie ci-annexée :

« Afin d'insérer harmonieusement le projet dans l'environnement bâti et paysager patrimonial composant le site patrimonial remarquable, les prescriptions suivantes seront respectées : - de part et d'autre du portail d'accès en fer forgé, les piliers en maçonnerie seront de proportion identique afin de conserver un rythme cohérent. Eviter de diminuer la largeur du pilier de droite pour insérer le portillon; - en façade Ouest, le garde-corps sera traité de même couleur que le garde-corps de la terrasse ».

Fait à JUGON-LES-LACS Commune nouvelle, le 21 septembre 2022

Le Maire,
Eric MOISAN
Jean-Charles ORVEILLON,
Maire Délégué

